

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42

**N° 64/2019**

**OBJET : Reprise des résultats budgétaires 2018 du budget annexe assainissement au budget général en vue du transfert au SMEA 31**

**L'an deux mille dix-neuf et le 2 avril à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENZA, M<sup>me</sup> Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Floréal MUNOZ, M<sup>me</sup> Nadia ESTANG à M. Denis BEZIAT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, M. Joël MASSACRIER à M. Pascal TATIBOUET.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE et Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René MARCHAND et René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Hélène JOACHIM a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur René AZEMA, Vice-Président en charge des finances rappelle que la compétence « Assainissement » a été transférée au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et que, de ce fait, il doit être procédé :

- à la clôture du budget annexe assainissement et à la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal,
- à la mise à disposition du SMEA 31 des biens meubles et immeubles, utilisés pour l'exercice de la compétence et au transfert des contrats, emprunts, subventions et restes à réaliser dans le budget du SMEA 31,
- au transfert du résultat du budget annexe clos au SMEA 31.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que le 5 février 2019, par délibérations n° 23/2019 et 24/2019, le conseil communautaire a approuvé le compte administratif et le compte de gestion afin de solder tous les comptes de bilan et d'établir la balance et le bilan de clôture.

Dès lors, il y a lieu, dans un premier temps, de reprendre le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe assainissement clos au sein du budget principal de la CCBA et, dans un second temps, de transférer les résultats budgétaires du budget annexe clos au budget correspondant du Réseau 31 (SMEA 31) afin d'aider au maintien de la politique tarifaire mise en place par l'intercommunalité.

En conséquence, Monsieur le Vice-Président propose :

- D'intégrer le résultat du budget annexe assainissement au budget principal de la CCBA pour les montants suivants:
  - résultat d'exploitation : 795 749.43 €
  - résultat d'investissement : 966 695.09 €

- De transférer les résultats du budget annexe assainissement intégré au budget principal au budget annexe de l'Assainissement du Syndicat Réseau 31 (SMEA 31) :
  - résultat d'exploitation transféré : 795 749.43 €
  - résultat d'investissement transféré : 966 695.09 €

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'INTEGRER** le résultat du budget annexe assainissement au budget principal de la CCBA pour les montants suivants :
- résultat d'exploitation : 795 749.43 €
  - résultat d'investissement : 966 695.09 €

- DE TRANSFERER** les résultats du budget annexe de l'assainissement intégré au budget principal au budget annexe de l'Assainissement du Syndicat Réseau 31 (SMEA 31) :
- résultat d'exploitation transféré : 795 749.43 €
  - résultat d'investissement transféré : 966 695.09 €

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS